

# **GUIDE DES PARENTS**

**ANNÉE SCOLAIRE**

**2023-2024**

**ADMINISTRATION**  
**Sœurs Antonines Canada**  
**998, rue Frances**  
**Ottawa, ON K1K 3L5**  
**Tél. (613) 744 8489 • Fax (613) 744-6762**  
**[admin@academieprovidence.ca](mailto:admin@academieprovidence.ca)**  
**[www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca)**

Chers parents,

L'équipe administrative et pédagogique de l'Académie Providence, heureuse de collaborer avec vous pour l'éducation de votre enfant, vous souhaite une année scolaire 2023-2024 porteuse de bonheur et couronnée de succès.

L'Académie Providence Sœurs Antonines est un établissement d'éducation privé catholique de langue française pour filles et garçons, de la Prématernelle 3 ans à la 8<sup>ème</sup> année avec ouverture progressive pour le secondaire dans les années à venir. L'Académie Providence est homologuée par le ministère français de l'Éducation nationale et elle est par conséquent affiliée à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (aepe), un réseau international qui regroupe plus de 566 établissements français à travers le monde.

Son programme académique, trilingue et conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, suit le programme du ministère de l'Éducation nationale française. Elle applique la pédagogie personnalisée et communautaire inspirée de la philosophie éducative des Sœurs Antonines et des principes montessoriens dans un environnement international. Le français et l'anglais sont enseignés en tant que langues premières et une langue internationale optionnelle (arabe, espagnol ou mandarin) est enseignée comme langue seconde.

L'approche pédagogique respecte le rythme et le style d'apprentissage propres à chaque enfant tout en favorisant le développement de son autonomie et de son estime de soi. L'Académie Providence est la seule école catholique privée de langue française qui offre un tel programme d'étude à Ottawa.

Ce programme s'adresse à des élèves de toute confession religieuse et de toute culture. L'enseignement religieux et moral fait partie intégrante du curriculum.

L'Académie Providence offre son programme académique dans les locaux de l'édifice situé au 998 de la rue Frances, Ottawa où les élèves, à partir du préscolaire 3 ans, bénéficient d'un environnement stimulant et enrichissant.

Ce guide vous présente la philosophie éducative de l'Académie Providence, son projet pédagogique et son programme d'étude. Il vous fournit également des renseignements d'ordre administratif et pédagogique, et vous informe du règlement intérieur de l'Académie, des différents comités et instances, de son projet d'établissement ainsi que des mesures prises relativement à la santé et à la sécurité des élèves.

Bienvenue à l'Académie Providence et merci de la choisir pour l'éducation de votre enfant !

Sœur Félicité Daou  
Directrice

# 1. PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE ET PROJET PÉDAGOGIQUE

**« L'Éducation est une œuvre d'amour  
et d'espérance ».**

L'Académie Providence se veut une œuvre d'amour et d'espérance où l'élève, chaque élève, tout élève est au cœur de sa tâche éducative qui vise à lui fournir les meilleures opportunités d'apprendre, de s'épanouir, de réussir et de devenir une personne responsable capable de faire face aux défis de la vie.

## 1.1 Vision

L'Académie Providence vise à favoriser aux enfants et aux jeunes qui lui sont confiés, la meilleure chance d'apprendre, de s'épanouir, de réussir, de préserver leur héritage spirituel et culturel et de devenir des citoyens responsables capables de s'engager dans un milieu social pluraliste et multiculturel et de s'ouvrir à toute autre culture.

## 1.2 Mission

L'Académie Providence a l'ambition de favoriser simultanément l'acquisition d'un savoir aussi large et profond que possible et une éducation exigeante et persévérante de la liberté humaine qui permet aux jeunes d'envisager sereinement leur avenir et de trouver des raisons de vivre et d'espérer. C'est dans cet esprit que l'Académie Providence se donne comme mission les objectifs suivants :

**Offrir une éducation de qualité attentive à la formation de l'intelligence et du cœur** qui favorise le plein épanouissement de la personnalité de l'élève, la maturité de son intelligence aussi bien que celle de son cœur, de sa volonté et de son esprit.

**Éduquer par référence aux valeurs.** Offrir une éducation qui forme aux valeurs spirituelles, humaines et morales dans un climat de confiance, d'amour et de sécurité et qui lui permet de prendre conscience de la vie qui l'anime dans sa double dimension d'intériorité et d'universalité.

**Promouvoir l'excellence académique** qui stimule, chez les élèves, l'acquisition des habiletés linguistiques, le développement des compétences scientifiques et artistiques et la formation de l'esprit critique.

**Œuvrer pour le service de tous.** Accueillir des élèves de toute confession religieuse et de toute allégeance, et leur assurer une formation ouverte dans une ambiance de tolérance et d'interaction entre les cultures.

**Promouvoir l'ouverture sur le monde.** Les élèves apprennent à devenir des citoyens responsables, capables de s'engager dans un environnement social interculturel tout en préservant leur héritage culturel propre en se référant à la charte des droits et de la liberté.

## 1.3 Historique

En 2002, les Sœurs Antonines Canada, fortes de l'expérience éducative et professionnelle de leurs institutions scolaires trilingues de plus de soixante-quinze années d'existence au Liban et dans d'autres pays que le Liban et accueillant près de 18 000 élèves par année scolaire, se proposent de donner de l'expansion à leurs services éducatifs offerts à la communauté d'Ottawa depuis 1989 en mettant sur pied un établissement d'éducation privé catholique de langue française, pour filles et garçons.

L'Académie Providence débute ses opérations au mois de septembre 2003 au 339 de la rue Wilbrod dans le quartier de Sandy Hill, à proximité de l'Université d'Ottawa, dans l'édifice de l'Odyssée Collège International dont elle loue le programme pédagogique pour deux années scolaires consécutives.

La Cérémonie de bénédiction de la première pelletée de terre de l'Académie Providence eut lieu le 25 mai 2005 à proximité de la Garderie Providence située au 998 de la rue Frances, Ottawa. L'année scolaire 2005-2006 fut une année de transition au cours de laquelle l'Académie Providence fonctionna dans l'édifice de la Fondation Providence des sœurs Antonines, Ottawa.

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, l'Académie Providence opère dans l'édifice actuel qui inclut, avec les salles de classes, un gymnase, une salle de ressources, un laboratoire informatique, un laboratoire scientifique et une salle d'arts. Les élèves bénéficient aussi d'une cafétéria et d'un terrain de jeu sécuritaire et bien équipé.

## 1.4 Emblème



Le Logo-emblème symbolise les trois idées suivantes :

- Les trois colonnes du centre sont le symbole de la Sainte Trinité :

Notre établissement est une école chrétienne qui éduque ses enfants à partir de la foi en Jésus Christ. Le bleu des trois colonnes est celui de notre **Tau antonin**. Les trois colonnes reflètent aussi le trilinguisme : notre école enseigne les deux langues officielles du Canada, le Français et l'Anglais en tant que premières langues et l'Arabe ou une langue internationale comme langue seconde.

- Le cèdre stylisé nous renseigne que c'est une école libano-canadienne. De même, cet arbre représente un pont entre le passé et le futur. Il a des racines enfoncées dans le passé et porte les fruits du futur : notre école, basée sur des racines solides, prépare les générations de demain.

- Le soleil est symbole de liberté et de continuité. Par son lever et son coucher, le soleil n'est autre que signe d'espoir, d'optimisme et de continuité. Il est aussi source de lumière et de connaissance qui rend l'homme libre. C'est dans cet esprit que ce logo-emblème fait parvenir un message fort et touchant

## 2. PROGRAMME ACADÉMIQUE

Le programme d'étude de l'Académie Providence, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, intègre les programmes du Ministère de l'Éducation nationale française et applique la pédagogie personnalisée et communautaire inspirée de la philosophie éducative des Sœurs Antonines et des principes montessoriens dans un environnement structuré et interculturel. L'approche pédagogique respecte le rythme et le style d'apprentissage propres à chaque enfant tout en favorisant le développement de son autonomie et de son estime de soi. L'Académie Providence est la seule école catholique privée de langue française qui offre un tel programme d'étude en Ontario.

### 2.1 Programme et curriculum de la prématernelle et de la Maternelle

Ce programme est d'une durée de trois ans et s'adresse à des enfants en âge de 3 ans (PS), de 4 ans (MS) et de 5 ans (GS).

- **Contenu sommaire d'apprentissage de la Petite Section de maternelle (PS). Contenu d'apprentissage progressif : [www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca)**

	<b>Domaines d'apprentissage</b>
1	<b>Éveil religieux et moral (Apprendre à exprimer de l'émerveillement envers Dieu et de l'admiration pour la vie et l'environnement)</b> Activités d'éveil religieux et moral qui favorisent l'émerveillement envers Dieu auteur de la création, l'expressions des sentiments religieux, l'apprentissage à poser envers autrui des gestes d'amitié et d'accueil, à distinguer ce qui est acceptable de ce qui n'est pas acceptable.
2	<b>Français : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : L'oral et l'écrit</b> Comprendre une consigne donnée par un adulte; répondre à une question posée par lui; comprendre une histoire; discuter collectivement; commenter un événement. Activités graphiques : tenir correctement un crayon, un pinceau ou un feutre; occuper tout l'espace d'une feuille; suivre un tracé des yeux ; commencer à contrôler ses gestes.
3	<b>Éducation Physique et santé / Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique</b> (Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses déplacements, communiquer, coopérer, s'opposer) Agir et s'exprimer avec son corps : courir, sauter, lancer pour battre un record; se déplacer à l'aide d'éléments instables (vélos, tricycles, trottinettes...); participer à des jeux collectifs : lancer, courir, attraper, éviter...danser en suivant un rythme.
4	<b>Éducation artistique et culturelle /Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques</b> (Développement du goût, les productions plastiques et visuelles, l'univers sonore, le spectacle vivant) Développer perception, sensibilité, imagination, création : explorer différents langages plastiques (dessin, peinture, collage, fabrication d'objet); développer l'écoute et la voix, apprendre et réciter des comptines, des poésies et des chansons; jouer avec les intonations de sa voix; développer ses capacités d'organiser l'espace.
5	<b>Introduction aux Mathématiques : Construire les premiers outils pour structurer sa pensée</b> (Construire le nombre, approcher des quantités, explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées) Savoir compter jusqu'à 5 et différencier entre les chiffres jusqu'à 3; Dénombrer et comparer de très petites collections; reconstituer une image morcelée (puzzle, pavage...); différencier globalement des formes figuratives et des formes par la vue et le toucher; reproduire le cercle et reconnaître les formes : triangle et rectangle ; comparer, classer et ranger, des objets selon

	leur forme ou leur taille; organiser des jeux d'encastrement, d'emboîtement. d'assemblage et de construction.
6	<b>Introduction aux Sciences /Explorer le monde</b> (Se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière) Se repérer dans le temps, distinguer les jours de la semaine ; avoir une première notion du temps qui passe (journée, semaine, mois, années...) ; se repérer dans l'espace en utilisant un vocabulaire spatial (devant, derrière, dessus, dessous); découvrir le vivant, les parties du corps, les cinq sens; appliquer des règles d'hygiène de vie (corps, santé, nutrition, locaux); découvrir le monde proche, les objets et la matière.
7	<b>Vivre ensemble, croître sur le plan personnel et social</b> Apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale ; apprendre à communiquer, à partager des activités ; apprendre à coopérer, aider, dialoguer, nouer des relations avec ses camarades, avec les adultes ; apprendre à devenir autonome ; comprendre ce qu'est l'école, ce qu'est vivre ensemble.

Contenu d'apprentissage progressif : [www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca)

▪ **Horaire et déroulement de la journée scolaire de la PS**

[Microsoft Word - Horaire cycle 1-French v..docx \(academieprovidence.ca\)](#)

▪ **Contenu sommaire d'apprentissage de MS et GS**

	<b>Domaines d'apprentissage</b>
1	<b>Éveil religieux et moral ( Apprendre à exprimer de l'émerveillement envers Dieu et de l'admiration pour la vie et l'environnement)</b> Activités d'éveil religieux et moral qui favorisent l'émerveillement envers Dieu auteur de la création, l'expressions des sentiments religieux, l'apprentissage à poser envers autrui des gestes d'amitié et d'accueil, à distinguer ce qui est acceptable de ce qui est inacceptable.
2	<b>Français : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : L'oral et l'écrit</b> Parler et construire le langage français; échanger, s'exprimer, comprendre un camarade qui parle, une consigne donnée par un adulte; progresser dans la maîtrise de l'oral; acquérir un vocabulaire; se familiariser avec l'écrit, se préparer à apprendre à lire et à écrire.
3	<b>Éducation physique et santé /Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique</b> (Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses déplacements, communiquer, coopérer, s'opposer) Découvrir les possibilités de son corps dans des situations diverses; développer ses capacités d'adaptation et de coopération; s'exprimer avec son corps : expression corporelle, rythme; apprendre à explorer l'espace, à s'orienter dans l'espace; acquérir une image orientée de son corps.
4	<b>Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques</b> (Développement du goût, les productions plastiques et visuelles, l'univers sonore, le spectacle vivant) Développer sa perception, sa sensibilité, son imagination, sa capacité de création à travers des activités visuelles, des pratiques de dessin, de peinture, de modelage; développer l'écoute et la voix par des activités musicales, vocales, rythmiques; développer ses capacités d'organiser l'espace par des danses rythmées, de théâtre, de jeu dramatique, de jeu de rôle.
5	<b>Introduction aux mathématiques /Construire les premiers outils pour structurer sa pensée</b> (Construire le nombre, approcher des quantités, explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées) Savoir compter jusqu'à 30, différencier les chiffres jusqu'à 10 et reconnaître l'ordre des nombres ; approcher les quantités et les nombres; découvrir les formes et les grandeurs; utiliser des termes qui expriment la mesure; identifier une forme simple : cercle, carré, rectangle, triangle, losange et reproduire un cercle; organiser des suites d'objets en fonction de critères de formes ; réaliser une collection selon une constellation.

<b>6</b>	<b>Introduction aux sciences / Explorer le monde</b> (Se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière) Se repérer dans le temps, se rendre compte que le temps passe : hier, aujourd'hui, demain... se repérer dans l'espace en utilisant un vocabulaire spatial; découvrir le monde vivant : élevages, plantations, les parties du corps, les cinq sens; apprendre des règles d'hygiène de vie : santé, nutrition, respect de la vie ; découvrir les objets, comprendre leur usage. Découvrir la matière, repérer ses caractéristiques.
<b>7</b>	<b>Éducation artistique et culturelle/Percevoir, sentir, imaginer, créer</b> Développer sa perception, sa sensibilité, son imagination, sa capacité de création à travers des activités visuelles, des pratiques de dessin, de peinture, de modelage ; développer l'écoute et la voix par des activités musicales, vocales, rythmiques ; développer ses capacités d'organiser l'espace par des danses rythmées, de théâtre, de jeu dramatique, de jeu de rôle.
<b>8</b>	<b>Éducation sociale et civique / Se construire comme personne singulière au sein d'un groupe</b> (Apprendre ensemble, vivre ensemble, apprendre à coopérer, devenir élève) Apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale; apprendre à communiquer, à partager des activités, à coopérer, aider, dialoguer, nouer des relations avec ses camarades, avec les adultes; apprendre à devenir autonome; comprendre ce qu'est l'école, ce qu'est vivre ensemble.
<b>9</b>	<b>Langue internationale</b> Développer le langage et la communication orale ; apprendre les éléments de base de la langue d'origine : les 28 lettres alphabétiques réparties sur 24 modules graduels, selon leur écriture phonétique : 25 consonnes soutenues par les trois voyelles a – o – i et les quatre principaux accents ; se préparer à lire et à écrire.

**Contenu d'apprentissage progressif** : [www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca)

▪ **Horaires et déroulement de la journée scolaire des MS et GS**  
[Microsoft Word - Horaire cycle 1-French v..docx \(academieprovidence.ca\)](#)

**n.b.** : Les vendredis le programme académique se termine à 12h45  
Le départ aura lieu entre 12h45 et 13h00  
L'horaire des activités parascolaires optionnelles est le suivant :

## 2.2 Programme du Primaire et de l'intermédiaire

Le programme s'adresse aux enfants âgés de six à treize ans. Le curriculum offert, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, intègre les programmes des cycles 2 et 3 et ceux du collège (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) du Ministère de l'Éducation nationale française.

▪ **Contenu sommaire d'apprentissage en Primaire et Intermédiaire et temps par matière/Semaine**

	<b>Matière</b>	<b>Hres</b>
<b>1</b>	<b>Éducation religieuse et morale</b> Éducation de la foi, vie spirituelle, discernement moral et engagement, des récits bibliques et leurs liens avec la vie quotidienne.	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Français</b> Communication orale ; Lecture et compréhension ; Écriture/ Expression écrite ; Étude de la langue : vocabulaire, grammaire, orthographe, dictée	<b>7</b>

<b>3</b>	<b>Anglais</b> Oral Communication (Speaking and Listening); Reading Comprehension; Writing : Developing, Organizing, Form, Style, Media Literacy; Language, (Vocabulary, Grammar, Phonics /Spelling).	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Langue Internationale</b> Communication orale ; Lecture et compréhension ; Expression écrite ; Étude de la langue : vocabulaire, grammaire, orthographe, dictée.	<b>2</b>
<b>5</b>	<b>Mathématiques</b> Nombres et calculs, Organisation et gestions de données, Fonctions, Grandeurs et Mesure, Espace et Géométrie, Algorithmique et programmation.	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>Sciences et technologie</b> Découverte du monde, Systèmes vivants, Matière et minéraux, Énergie et contrôle, Structures et mécanismes, Systèmes de la terre et de l’Espace.	<b>2</b>
<b>7</b>	<b>Études Sociales et civique - Histoire et Géographie</b> Survol international, le Canada et le monde, éducation sociale et civique Histoire.	<b>1</b>
<b>8</b>	<b>Informatique</b> Découverte et gestion de données électroniques ; Création : bordures, pourtour, décor, formatage et traitement de texte ; Exercices : cours, révisions, animations.	<b>1</b>
<b>9</b>	<b>Éducation Physique et sportive</b> Habilités motrices, Vie active, Santé.	<b>3</b>
<b>10</b>	<b>Arts intégrés : art visuel, art dramatique, art musical (chant, solfège, instruments</b>	<b>2</b>

- **Contenu d’apprentissage progressif pour les Cycles 2, 3, 4**  
[www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca))

- **Horaire et déroulement de la journée scolaire : Cycle 2-3-4**

[Microsoft Word - Horaire cycle 2-3-4-French v.docx \(academieprovidence.ca\)](#)

- n.b.** : Les vendredis, le programme académique se termine à 12h45  
Le départ aura lieu entre 12h45 et 13h00  
L'horaire des activités périscolaires optionnelles est le suivant :

12h45 – 13h30	Toilettes, déjeuner et récréation
13h30 – 14h30	Étude supervisée et activités éducatives
14h30 – 15h30	Collation et récréation
15h30 – 17h30	Étude supervisée et activités éducatives

- **À la fin de l’un des cycles du primaire ou de l’intermédiaire**

L’élève pourra poursuivre ses études :

- au programme secondaire de l’Ontario.
- au programme 3e secondaire de la province de Québec.
- au programme secondaire de l’OBI.
- au programme de la 3<sup>e</sup> du collège dans le système français .
- au programme d’enseignement de Base 9e année du système libanais.



## 2.3 Particularités du programme pédagogique

1. Le programme propose un curriculum enrichi et une éducation de qualité dans un environnement d'apprentissage structuré qui favorise le plein développement de l'enfant.
2. Le programme est trilingue où le français et l'anglais sont enseignés en tant que langues premières et une langue internationale comme langue seconde : Arabe à partir de la Moyenne Section (maternelle 4 ans), espagnol ou mandarin à partir du cours préparatoire (CP) ou 1<sup>ère</sup> année du primaire pour les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'arabe ou pour ceux dont les parents optent pour l'Espagnol ou le Mandarin.
3. Le programme académique met l'accent sur la maîtrise des connaissances de base en langues (communication orale, lecture et compréhension, vocabulaire, grammaire, orthographe, écriture) ainsi qu'en mathématiques, en sciences et technologie.
4. L'Éducation religieuse et morale est enseignée en français à partir de la MS. La langue internationale est enseignée à partir de la maternelle 4 ans et l'anglais à partir du CP (1<sup>ère</sup> année du primaire).
5. Le curriculum est complété par des programmes d'arts intégrés (art visuel, art dramatique, art musical), d'humanités ou études sociales et civiques qui favorisent une ouverture internationale au niveau de la géographie et de l'histoire, d'informatique, d'éducation physique et santé, d'éducation religieuse et morale. Le tout favorise l'articulation entre le savoir-faire, le savoir-être et le savoir.
6. Le Français est la langue de communication et d'enseignement lors des activités d'apprentissage se déroulant à l'école ou hors l'école. La communication avec les parents peut se faire, occasionnellement, en Anglais ou en Arabe.
7. Temps plein et petites classes pour les cycles 1 et 2 avec un maximum de (1:24) pour les classes des cycles 3 et 4 ce qui assure une éducation attentive aux besoins des enfants et à leurs intérêts et expériences vécues, et favorise leur participation.
8. Le programme pédagogique est complété par des activités culturelles et expérientielles, et par des sorties éducatives.
9. Des leçons et des devoirs à domicile sont exigés quotidiennement à raison de vingt à quarante-cinq minutes pour les niveaux 1 à 2, d'une heure à une heure et demie pour les niveaux supérieurs au niveau 3 et 4.

## 2.4 Renseignements administratifs et pédagogiques

L'Académie Providence est gérée par un organisme de bienfaisance « les Sœurs Antonines Canada ». Elle est accréditée par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario et son numéro d'école est le 666548. La Directrice générale de l'Académie Providence est une religieuse Antonine.

### ● L'Équipe administrative et pédagogique

Les élèves sont encadrés par un personnel enseignant qualifié et expérimenté, et possédant les qualifications requises pour œuvrer dans le domaine de l'enseignement. L'équipe éducative,

supervisée par une religieuse antonine, applique une approche pédagogique dynamique et stimulante et participe aux ateliers de formation continue qui leur sont offerts périodiquement par l'école et par l'agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

- **Qualifications pédagogiques**

Les membres du personnel enseignant sont qualifiés, compétents et professionnels. La plupart possèdent les qualifications requises par l'Ordre des enseignants de l'Ontario. Ils/elles participent aux ateliers de formation continue qui leur sont offerts périodiquement.

- **Vérifications des antécédents judiciaires**

Chaque membre du personnel enseignant ainsi que chaque employé de soutien ont soumis une vérification des antécédents judiciaires en conformité avec le règlement 498/01 de la Loi sur l'impôt du revenu de l'Ontario.

- **Secourisme**

Les membres du personnel administratif et éducatif suivent une formation en secourisme et RCR tous les deux ans.

- **Approche pédagogique**

Le personnel enseignant, qualifié et expérimenté, assure un encadrement personnalisé et adopte une approche pédagogique dynamique et stimulante dans un environnement d'apprentissage structuré, sécuritaire et discipliné favorisant la croissance personnelle et le développement de la compréhension interculturelle et internationale.

- **Équipe administrative, enseignante et non-enseignante 2023-2024 (Disponible sur internet) : [www.academieprovidence.ca/](http://www.academieprovidence.ca/) À propos (À partir de septembre 2024).**

- **Administration des médicaments et produits allergènes**

Le personnel de l'Académie Providence n'administre un médicament que si une demande et une posologie écrites lui sont fournies par les parents. Les aliments contenant des noix ou des arachides ou des traces de noix sont strictement interdits dans l'établissement.

- **Matériel scolaire**

Les parents défrayeront, avant la rentrée scolaire, le coût du matériel scolaire (manuels, fournitures, compte-élève) selon les exigences de l'Académie.

- **Uniforme scolaire et tenue de sport**

L'uniforme scolaire de classe et d'activités physiques contribue à créer un meilleur milieu d'apprentissage. Ils sont de rigueur dès la rentrée scolaire et seront payés par les parents selon les exigences de l'Académie Providence. (**voir annexe 7.1 et 7.2 code vestimentaire**)

- **Transport**

Le transport est assuré par les parents. L'Académie Providence peut faciliter le covoiturage.

## 2.5 Règlements et code de conduite

L'Académie Providence se veut aussi bien une maison d'éducation que d'instruction. Pour le bien-être de tous, pour une organisation adéquate et une bonne marche de la vie scolaire, élèves, parents, personnel enseignant et non-enseignant ont à suivre certaines règles indispensables :

**1- L'Académie Providence s'inscrit dans la mission de l'Évangile et s'inspire de l'enseignement de l'Église Catholique dans l'exercice de ses activités éducatives. Elle œuvre pour le service de tous et accueille les élèves de toute confession religieuse et de toute culture.**

1. Il est d'obligation de respecter l'esprit religieux de l'Académie et de participer activement aux cérémonies religieuses et à la Catéchèse.
2. L'Académie n'admet aucun comportement immoral, aucun manque de respect et de politesse.
3. Les élèves s'imposeront une autodiscipline digne de leur famille et de leur Académie.
4. Toute infraction à la morale et à la discipline sera sanctionnée

**2- L'Académie Providence est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement.**

1. Le port de l'uniforme scolaire et de la tenue de sport qui crée un meilleur milieu d'apprentissage, est strictement obligatoire pour tous les élèves et dans toutes les classes.
2. La gomme à mâcher est interdite à l'école.
3. Il est interdit d'apporter à l'école des objets personnels : téléphone mobile, baladeur, CD-ROM ou disquettes non recommandés pour les cours.
4. Tout port sur la tête est interdit en classe pour les garçons comme pour les filles. Cheveux teints, gel, coupe excentrique... sont interdits.
5. En classe sont exigés la maîtrise de soi, l'écoute et le respect du silence.
6. Pour discuter ou pour poser des questions, les élèves parlent d'une voix modérée et compréhensive.
7. Les élèves ne gênent pas l'autre dans son apprentissage par le bavardage ou le bruit ou l'emprunt des outils scolaires.
8. La trousse pleine est exigée en plus des livres et cahiers.
9. Les élèves garderont leur place et s'abstiennent de toute ballade sans raison valable.
10. Les élèves s'abstiennent de boire et de manger en classe. En cas extrême, ils demanderont la permission à l'enseignant(e).

11. En cas de difficulté de compréhension, ils auront recours à l'enseignant(e) qui sera toujours disponible pour les aider et leur offrir appui et confiance.
12. Les élèves tiennent à éviter tout cumul de difficultés ou de négligence dans leur travail quotidien, la préparation régulière et l'étude au jour le jour.
13. Les élèves veilleront à la propreté de leur école et au bon usage de tout matériel et équipement mis à leur disposition.
14. Les insultes, le manque de respect envers ses pairs ainsi que toutes formes d'actes blessants et portant atteinte à l'épanouissement de la personnalité ne seront pas tolérés par l'Académie Providence.
15. Les élèves se doivent de faire preuve de discernement dans le but d'utiliser des moyens pacifiques pour résoudre les conflits.
16. L'Académie Providence ne tolère aucun mode de violence ou d'agressivité physique lors de la résolution d'un conflit.
17. Dans l'exercice de leurs rôles et en respectant les règlements, les élèves ont le droit à la liberté d'expression et d'opinions, cela peut encourager la diversité et la tolérance, stimuler l'apprentissage et promouvoir l'engagement des élèves.

**3- Les parents sont tenus d'attacher une grande importance au Code de Conduite de l'Académie Providence. Ils ont le devoir d'appuyer les efforts des enseignants (es) et de faire un suivi avec leurs enfants.**

1. Ils sont invités à lire le Code de Conduite de l'école et d'en prendre connaissance afin de le bien vivre à l'Académie Providence tout au long de l'année scolaire.
2. Toute question se rapportant à ce document peut être adressée au personnel concerné ou à la Directrice de l'établissement.
3. Ils doivent consulter le carnet journalier de l'enfant (l'agenda scolaire) et signer les observations de l'enseignant(e).
4. Ils doivent signer également tout document de planification et de contrôle et le retourner dans le délai établi par l'enseignant (e).
5. Les parents veillent à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant et avertissent l'Académie Providence, au moment opportun, de l'absence ou du retard de leur enfant.
6. Les parents se familiarisent avec les règlements et les activités intérieures de l'école.
7. Ils aident leur enfant à respecter le code vestimentaire de l'Académie Providence.
8. Ils communiquent souvent avec l'école et s'intéressent activement au travail et à la réussite scolaire de leur enfant.

9. Une autorisation de la Direction de l'Académie Providence est obligatoire pour quitter l'école avant l'heure de la sortie.
10. Les parents sont tenus d'avertir l'Académie le jour même de toute absence ou de tout retard de leurs enfants. Ces derniers ne seront admis en classe qu'avec une justification écrite de leurs parents.

**4- L'enseignant(e) doit considérer comme son premier devoir l'éducation de ses élèves. Il s'efforcera de développer chez chacun (e) une appréciation sincère des normes d'excellence :**

1. Respecte la dimension religieuse des élèves qui leur sont confiés.
2. Se montre juste et impartial dans toutes ses relations avec ses élèves.
3. S'occupe sérieusement du bien-être des élèves confiés à ses soins.
4. S'efforce de développer la fierté nationale de ses élèves. Il leur apprend à être fiers de leur langue et de leur culture mais aussi à respecter les droits des autres groupes ethniques.
5. Leur inculque une appréciation sincère des principes de la démocratie et de ceux d'une liberté humaine.
6. Refuse de divulguer, à moins que son devoir l'oblige à le faire, tout renseignement confidentiel au sujet d'un élève.
7. Renseigne les parents sur la conduite, le rendement et les aptitudes des élèves.
8. Respecte les confidences reçues et fait preuve de discrétion en toutes circonstances.
9. Se doit d'intervenir dans le but de régler à l'amiable et dans le respect et la civilité les conflits qui peuvent surgir entre les élèves.
10. Les enseignants feront preuve de tolérance à l'égard des opinions et expressions libres et variées des élèves (exprimer en respectant des règlements) en vue d'enrichir l'environnement d'apprentissage et de stimuler la discussion et l'apprentissage.

### **3. SERVICES PEDAGOGIQUES**

#### **3.1 Méthode d'évaluation**

L'évaluation consiste à vérifier le niveau d'acquisition des connaissances et l'efficacité d'une approche pédagogique.

Les élèves bénéficient d'une évaluation continue qui consiste à tester leur progrès scolaire. Un examen portant sur les matières du curriculum est administré par trimestre. La note obtenue est exprimée en % sur le bulletin qui sera remis à l'élève et à ses parents. Une copie du bulletin est gardée dans le dossier scolaire de l'élève. Des commentaires anecdotiques portant sur les forces et les faiblesses de l'élève et proposant des stratégies d'amélioration, sont également indiqués sur le bulletin.

Quatre niveaux de réussite dont le niveau 3 se veut la moyenne provinciale sont exigés par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario :

## LES CODES D'ÉVALUATION

Niveau	Code	Signification	Note	Pourcentage %
4	<b>A</b>	Très bien acquis	<b>16+ /20</b>	80 - 99
3	<b>B</b>	Acquis	<b>14 – 15 / 20</b>	70 – 79
2	<b>C</b>	En cours d'acquisition	<b>12 – 13 / 20</b>	60 - 69
1	<b>D</b>	Non acquis	<b>10 – 11 / 20</b>	50 – 59
-	<b>Ne</b>	Non évalué		-

### 3.2 Tests provinciaux

Ce sont des tests d'habiletés en lecture, en écriture/expression écrite et en mathématiques de l'Education Quality and Accountability Office (EQAO) / Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour les niveaux 3 et 6. Ils sont optionnels pour les établissements d'éducation privé en Ontario. La direction et l'équipe pédagogique étudient annuellement la faisabilité d'y participer.

### 3.3 Dossiers scolaires

L'école tient à jour pour chaque élève un dossier scolaire de l'Ontario que l'élève et ses parents ont le droit de consulter en s'adressant à la direction de l'établissement. Un formulaire d'autorisation doit être signé par les parents dans le cas de transfert du dossier d'une école précédente ou à une nouvelle école.

### 3.4 Ressources et service d'orientation

Un centre de documentation et des laboratoires scientifique et informatique sont mis à la disposition des élèves qui ont aussi accès aux bibliothèques municipales et à celles de l'école. Ils bénéficient du service d'orientation qui assure un lien avec les ressources communautaires et ont également accès à différentes ressources informatisées sur Internet.

### 3.5 Assiduité

L'assiduité et la ponctualité sont deux qualités qui contribuent à la réussite scolaire. Les parents sont invités à justifier les absences et les retards qui sont consignés au registre du ministère de l'Éducation.

### 3.6 Politique de surveillance des élèves

Afin d'assurer la sécurité des élèves en tout temps, l'accès direct sans surveillance n'est pas autorisé pour les personnes qui ne sont pas des employés de l'Académie, (étudiantes en formation). De plus, ces dernières n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du ratio employé/élève.

Le personnel embauché est responsable de la supervision et de l'évaluation des étudiantes affectées au programme. Par conséquent le personnel embauché est toujours présent avec le groupe d'élèves et l'étudiant(e) en formation.

### 3.7 Services additionnels optionnels

#### ▫ Service de garde éducatif et étude supervisée :

Ce service est disponible :

- Tous les jours ouvrables de 7h30 à 8h00 et de 15h30 à 17h30
- Les vendredis de 12h45 à 17h30

#### ▫ **Cafétéria**

L'établissement possède une cafétéria où un repas chaud est servi le midi aux élèves de la prématernelle et à ceux des classes de la maternelle et des classes de l'au-delà qui le désirent.

#### ▫ **Service de tutorat**

Un service privé d'appui pédagogique est disponible pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou qui ont besoin de cours supplémentaires en français, en anglais ou en mathématiques.

#### ▫ **Activités périscolaires en milieu scolaire**

Les cours disponibles après les heures de classe: Piano, danse classique, gymnastique, art plastique, danse folklorique, logo et robotique, chorale, Karaté, Guitare, violon, jeu d'échecs, Espagnol, Mandarin.

Les activités périscolaires se dérouleront à partir de la 2<sup>e</sup> semaine de septembre et se terminent fin mai. Elles se répartissent sur les après-midis, dépendamment du nombre d'enfants dans le groupe ou de celui des activités individualisées qui se donnent à raison de 30mn par semaine telles que le piano, le violon, la guitare. La danse folklorique a lieu les vendredis de 15h30 à 16h30.

## **4. RÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION ET ADMISSION**

### **4.1 RÉINSCRIPTION**

- Pour les élèves scolarisés dans l'école un acompte par enfant sur sa scolarité de 2023-2024, est dû au plus tard le 31 janvier de chaque année scolaire.
- Ce montant, non-remboursable, réserve une place à l'Académie Providence pour l'année scolaire qui vient.
- La réinscription n'est définitive qu'après le règlement de cet acompte.

### **4.2 PREMIÈRE INSCRIPTION**

- Frais de dossier : Un montant par enfant est payable à la réception du formulaire de demande d'inscription. Ce montant couvre les frais d'ouverture de dossier, le traitement des formalités d'inscription et l'administration de l'examen d'entrée ou de l'entretien.
- Frais d'inscription : Un montant par nouvelle famille est dû lors de l'inscription définitive. Ce montant est payable une seule fois. Il n'est pas déductible des frais annuels de scolarité et n'est pas remboursable.
- Une avance d'un montant par enfant sur les frais de sa scolarité lui réserve une place à l'Académie Providence pour l'année scolaire 2023-2024. Ce montant est dû lors de l'inscription. Il n'est pas remboursable, mais il est déductible des frais annuels de scolarité.
- Dossier d'inscription (Disponible sur internet) : [www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca)

Après le 31 janvier, les inscriptions sont acceptées selon la disponibilité des places.

## 4.3 Conditions d'admission

1. Âge d'entrée :
  - Prématernelle 31 mois: avoir atteint l'âge de 31 mois avant le 1er septembre de l'année d'entrée;
  - Prématernelle 3 ans: avoir atteint l'âge de 3 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
  - Maternelle 4 ans: avoir atteint l'âge de 4 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
  - Maternelle 5 ans: avoir atteint l'âge de 5 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
  - Primaire 1 ou CP : avoir atteint l'âge de 6 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée.
  
2. Réussite de l'examen d'entrée administré aux élèves qui entrent en Primaire. Cet examen qui consiste à tester les connaissances de l'élève en français, en anglais et en mathématiques, a lieu vers la 2e quinzaine de mars.
  
3. Pour l'entrée en prématernelle et en maternelle, une entrevue avec l'enfant a lieu avant l'inscription dans le but de vérifier sa compréhension et son expression en français.

## 4.4 Renseignements financiers

### 1) Le règlement financier

L'inscription et la réinscription d'un élève à l'Académie Providence impliquent l'acceptation, sans réserve, du règlement financier de cette dernière. Veuillez consulter ce règlement sur le site Internet de l'école, le signer et le remettre par voie électronique avant le 30 août de la nouvelle année scolaire.

[FINANCIAL-REGULATIONS-23-24-NV.pdf \(academieprovidence.ca\)](#)

### 2) Les frais de scolarité, de services optionnels et la modalité de paiement

Veuillez consulter le lien suivant du site Internet de l'école :

[3.-Frais-de-scolarite-et-de-services-optionnels-23-24.pdf \(academieprovidence.ca\)](#)

### 3) Exemptions fiscales

Un reçu pour fin d'exemptions fiscales sera remis aux parents en février. Le pourcentage des frais de scolarité sujet à une déduction fiscale à titre de frais d'enseignement religieux et de service de garde, pour les élèves peut varier selon la loi.

### 4) Politique relative au retrait et au remboursement

- Dans le cas de demande de retrait en cours d'année scolaire, les parents s'engagent à faire parvenir à la direction de l'Académie Providence un avis écrit de retrait.
  
- Tout retrait, quelle que soit la date, entraînera des frais correspondants au versement du mois d'août, au coût total du matériel scolaire, aux frais de scolarité du mois du retrait et des mois qui le précèdent ainsi que les frais de scolarité du versement qui suit la date du retrait.



- Conditions de remboursement : Les frais de scolarité prépayés, diminués du dépôt de réservation et des frais de dossier et d'inscription par nouvelle famille, seront remboursés selon les dates de la réception de l'avis de retrait comme suit :
  - o Du 15 août au 30 août précédant la rentrée scolaire, remboursement 25% des frais de la scolarité payée.
  - o Après 30 août de l'année scolaire, aucun remboursement.
  - o Cette politique de remboursement s'applique également pour toute demande de retrait initiée par l'Académie Providence.
  - o Tout remboursement sera fait à l'ordre de la personne qui nous aura remis les paiements (virements) des frais de scolarité.

**5. LA VIE À L'ÉCOLE :** Consulter le site internet de l'AP : [www.academieaprovidence.ca](http://www.academieaprovidence.ca):

## 6. COMMUNAUTÉS

### 6.1 Comité des parents

#### Participation

- La collaboration des parents avec la Direction de l'établissement et le personnel enseignant contribue énormément à la qualité de la vie pédagogique et favorise des résultats scolaires meilleurs.
- Leur participation à la vie scolaire se fait dans le cadre de l'association des parents qui regroupe toutes les familles dont les enfants fréquentent l'école et peut être représentée par un comité composé de représentants de parents d'élèves des programmes offerts par l'école.
- Plusieurs activités peuvent être effectuées par les parents bénévoles sous la supervision de la direction de l'école. Entre autres : aide à la surveillance, aide au personnel enseignant, aide à la période du déjeuner, aux sorties pédagogiques, aux événements scolaires spéciaux, levée de fonds.

#### Membres du comité actuel

<b>Comité des parents/ Mandat : 24/11/2022 - 24/11/2024)</b>		
	<b>Name</b>	<b>Email</b>
01	Alex BOURQUE	<a href="mailto:bourquea@gmail.com">bourquea@gmail.com</a>
02	Amanda KHOURY	amanda.khouri@outlook.com
03	Chadi AZZI	chady_azzi@hotmail.com
04	Dina ABOUTOUK	dina.aboutouk@medportal.ca
05	Gustavo FERREIRA	<a href="mailto:ferreiragpd@gmail.com">ferreiragpd@gmail.com</a>
06	Joëlle AZZI	azzi.joelle@hotmail.com
07	Lama EL-DIB	lamaeldib@gmail.com
08	Maher SAMAHA	samahamaher@gmail.com
09	Majd SAMAHA	majdsamaha@hotmail.com
10	Maya WERT	<a href="mailto:cobynano@hotmail.com">cobynano@hotmail.com</a>
11	Mélanie GALLANT	melgallant1980@gmail.com
12	Rania ABOUD	rania@hotmail.ca

- **Statut (Disponible en Format pdf sur internet)**  
 Veuillez consulter le lien suivant du site Internet de l'école :  
[23-24-Statut-Comite-des-parents.pdf \(academieprovidence.ca\)](#)

## 6.2 Le conseil d'établissement

Veillez consulter le lien suivant du site Internet de l'école :

[23-24-LE-CONSEIL-DETABLISSEMENT-FR.pdf \(academieprovidence.ca\)](https://www.academieprovidence.ca/23-24-LE-CONSEIL-DETABLISSEMENT-FR.pdf)

## 7. LE PROJET D'ETABLISSEMENT (2020 – 2025)<sup>1</sup>

L'Académie Providence voudrait être source et témoignage d'un climat scolaire qui favorise l'épanouissement des élèves, le sens de responsabilité, la réussite et l'ouverture dans une vision humaniste et solidaire.

Dans la mémoire de notre établissement, il y a du beau, du glorieux, mais aussi de l'inaccompli, de l'inachevé... Il y a la richesse et l'ancrage dans une histoire centenaire accosté à l'envie de construire du neuf, en nous inspirant des expériences encourageantes et réussies !

Au fil des jours, nous occupons différemment notre espace commun : nous apprenons une nouvelle forme de grammaire spatiale, de modularité, de polyvalence, de convivialité, de collaboration, de gestion...

Notre école voudrait être une école-communauté, une école où chacun se sent accueilli, aimé, accepté dans sa singularité, une école qui canalise les énergies de tous les acteurs en créant une synergie nouvelle, mais en même temps une école qui s'ouvre à l'internationale et dont les objectifs s'alignent sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Notre projet d'établissement regroupe quatre grands domaines :

Axe 1. Un établissement éduquant aux valeurs qui sont à la base des droits de la personne

Axe 2. Un établissement visant l'excellence académique et la réussite.

Axe 3. Un établissement favorisant le développement de leadership et de citoyen responsable.

Axe 4. Un établissement valorisant le patrimoine culturel et l'ouverture internationale.

L'orientation explicite de la finalité éducative et les actions orientant nos futures actions :

### **Axe 1. Un établissement éduquant aux valeurs qui sont à la base des droits de la personne**

#### **Orientation**

L'école est un creuset de la fraternité, un laboratoire d'humanité. Sa vocation est de rendre l'autre meilleur et heureux. Même si les valeurs enseignées à l'école sont contradictoires avec celles véhiculées par la société (exemple : aller vite/ être centré sur l'avoir que sur l'être...), l'école poursuit sa vocation éducative en individualisant le parcours de chacun (adulte-enfant), en développant une prise de conscience de la dignité humaine et du bien commun, et en favorisant un enseignement qui promeut la bienveillance, le respect, la tolérance, le partage et la solidarité.

### **Axe 2. Un établissement visant l'excellence académique et la réussite**

---

<sup>1</sup> Suite à la pandémie et au télé-enseignement, nous avons décidé de faire une extension du projet d'établissement pour deux ans.

## **Orientation**

Le renouveau pédagogique est un ensemble d'éléments qui transforment et adaptent les approches pédagogiques et évaluatives. Amorcé pour façonner nos pratiques éducatives dans les prochaines années, ce chantier inclut tous les éléments qui instaurent un apprentissage durable, accessible, adapté aux talents des différents élèves et promouvant les compétences numériques et celles du 21<sup>e</sup> siècle.

La finalité de cet axe est de rendre l'enseignement-apprentissage plus attractif, de permettre à l'élève d'être co-responsable de son apprentissage ainsi que de démystifier l'évaluation en lui attribuant un rôle de valorisation et d'accréditation des acquis des élèves.

### **Axe 3. Un établissement favorisant le développement de leadership et de citoyen responsable**

#### **Orientation**

« Dès son jeune âge, l'enfant a le potentiel de leadership ; il est un leader capable de bien mener sa propre vie, et un leader pour les autres », dit Cyril Chee Kim Ling.

En effet, avant de pouvoir être un leader pour les autres, toute personne doit d'abord apprendre à gérer sa propre vie en tant que citoyen (ne) responsable. Dans cet axe, nous priorisons l'apprendre à discerner, à comprendre que chaque choix mène à des conséquences différentes, et qu'il lui faut faire le bon choix. Elle apprend la responsabilité, la prise d'initiative, la coopération et le développement d'un sentiment d'appartenance communautaire.

Dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information, cet axe met en avant l'éducation aux médias et à l'information afin d'aider les élèves à apprendre à devenir des citoyennes et des citoyens responsables et à développer leur esprit critique et d'agir de manière éclairée pour chercher, recevoir, produire et diffuser des informations via des médias de plus en plus diversifiés.

### **Axe 4. Un établissement valorisant le patrimoine culturel et l'ouverture internationale**

#### **Orientation**

Selon l'Unesco, « la diversité culturelle est une force motrice du développement et un atout indispensable pour atténuer la pauvreté et parvenir au développement durable. ». L'objectif de l'école serait alors de permettre aux élèves de découvrir leur patrimoine culturel dans un premier temps puis la pluralité culturelle du monde dans lequel ils évoluent et de mieux le comprendre dans un deuxième temps, de favoriser l'ouverture et l'échange pédagogique et culturel avec d'autres établissements scolaires sur le plan local et international.

## **8. DOCUMENTS ANNEXES**

1. Code vestimentaire / fille et Garçon  
[2023-Code-vestimentaire-Dress-Code-AP.pdf \(academieprovidence.ca\)](#)
2. Calendrier scolaire et Calendrier des activités culturelles et des congés 2023-2024  
[Calendrier-scolaire-2023-2024-update.pdf \(academieprovidence.ca\)](#)
3. Agenda scolaire et gestion du règlement intérieur.

### 8.3 AGENDA SCOLAIRE ET GESTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### AGENDA SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE

1. L'agenda scolaire est destiné à :  
informer les parents de l'horaire de l'élève et d'autres questions éducatives et culturelles.
2. L'ordre du jour sera affiché sur Teams pour deux semaines.
3. Les parents sont invités à vérifier l'agenda de leur enfant:  
En lisant le plan hebdomadaire (planification), et en prenant connaissance des leçons et des devoirs.

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. L'Académie Providence se veut aussi bien une maison d'éducation que d'instruction. Pour le bien-être de tous, pour la bonne marche et une organisation adéquate, élèves, parents, personnel enseignant et non enseignant ont à suivre certaines règles indispensables contenues dans le règlement intérieur de l'école et le code de conduite (voir **Guide des parents, Chapitre 2.5**).
2. Les parents sont invités à lire le code de conduite et à déclarer l'avoir lu en signant cette page et en l'envoyant par courrier à la Direction, au plus tard **le mercredi 06 sept. 2023**

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Élève(s) : \_\_\_\_\_

-----  
-----  
-----

## Table des matières

	<b>Matières</b>	<b>Page</b>
	<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>1.</b>	<b>PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE</b>	<b>3</b>
1.1	Vision	3
1.2	Mission	3
1.3	Historique	4
1.4	Emblème	4
<b>2.</b>	<b>PROGRAMME ACADÉMIQUE</b>	<b>5</b>
2.1	Programme et curriculum de la prématernelle et de la maternelle	6
2.2	Programme et curriculum du Primaire et de l'Intermédiaire	8
2.3	Particularités du programme pédagogique	9
2.4	Renseignements administratifs et pédagogiques	10
	• Équipe administrative et pédagogique	10
	• Administration des médicaments et produits allergènes	10
	• Matériel scolaire	10
	• Uniforme scolaire et tenue de sport	10
	• Transport	10
2.5	Règlements et code de conduite	11
<b>3.</b>	<b>SERVICES PEDAGOGIQUES</b>	<b>13</b>
3.1	Méthode d'évaluation	14
3.2	Tests provinciaux	14
3.3	Dossiers scolaires	14
3.4	Ressources et service d'orientation	14
3.5	Assiduité	14
3.6	Politique de surveillance des élèves	14
3.7	Services additionnels optionnels	14
<b>4.</b>	<b>RÉINSCRIPTION, INSCRIPTION ET ADMISSION</b>	<b>15</b>
4.1	Réinscription	16
4.2	Première inscription (disponibles sur internet)	16
4.3	Conditions d'admission	16
4.4	Renseignements financiers	16
	1) Le règlement financier	16
	2) Les frais de scolarité, de services optionnels et la modalité de paiement	16
	3) Les exemptions fiscales	16
	4) La politique relative au retrait et au remboursement	16
<b>5.</b>	<b>LA VIE À L'ÉCOLE</b>	<b>17</b>
<b>6.</b>	<b>COMMUNAUTÉS</b>	<b>17</b>
6.1	• <b>Le Comité des parents</b>	17
	• Comité actuel des parents	17
	• Statut (Disponible sur internet)	17
6.2	<b>Le conseil d'établissement</b> (Disponible sur internet)	<b>18</b>
<b>7.</b>	<b>LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT</b> (Disponible sur internet)	<b>20</b>
<b>8.</b>	<b>DOCUMENTS ANNEXES</b>	<b>21</b>
8.1	Code vestimentaire (Filles et Garçons)	21
8.2	Calendrier scolaire et Calendrier des activités culturelles et des congés 2022-2023	21
8.3	Agenda scolaire et règlement intérieur	22

